

Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord

inc.ebi

Je me présente; Gaston Hénault, citoyen de St-Geneviève-de-Berthier demeurant sur le rang St-Philomène à environ un kilomètre du site d'enfouissement. Je me situe au nord-est du dépotoir, il est donc inutile de vous dire que je subis tous les inconvénients et cela depuis 1974. À l'achat de mon terrain en 1974, je ne pouvais m'imaginer la démesure que ce dépotoir allait prendre, et qu'un si beau coin soit dévalué avec les années pour faire place à un méga dépotoir.

J'ai eu connaissance du début de ce dépotoir dans les années 70.

La façon de faire était de creuser avec une pelle mécanique à une profondeur de 15-20 pieds dans la nappe d'eau pour ensuite enfouir les déchets de toutes sortes. Je crois qu'à cette époque, le ministère de l'environnement n'existait pas et qu'aucune réglementation n'était établie. J'ai vu plusieurs barils d'huile épaisse être enfouis de cette manière. Je suis convaincu que cette huile est encore présente en 2005. Et vu que la phase 1 n'est pas étanche et qu'aucune goutte de lexivie n'a été captée à ce jour, c'est-à-dire depuis 30 ans, j'ai toutes les raisons de craindre pour la qualité de l'eau que je puise dans la nappe phréatique ainsi que pour la santé de mes proches, de moi-même et de mes voisins.

Il faudrait aussi penser à la rivière St-Joseph qui coule à 400-500 pieds de la phase 1 et 2.

Les trois rangs qui n'ont pas l'aqueduc dans la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier sont ceux qui entourent le dépotoir. Il s'agit d'une situation aberrante que l'on devrait regarder de près. Vu la situation inacceptable que vivent les citoyens riverains du dépotoir, il faudrait envisager l'installation de l'aqueduc dans les trois rangs concernés, car c'est une question de temps pour la contamination de nos puits. Entre-temps, il faudrait établir une surveillance étroite de l'eau souterraine et

des puits des riverains. Cette surveillance devrait se faire avec la participation des riverains, et les informations devraient être transparentes, compréhensibles et fréquentes. Je ne peux pas comprendre... Comment peut-on exiger de mettre étanche la nouvelle cellule 4 et que les cellules 1, 2a, 2b et 2c demeurent non étanches et continuent de polluer l'eau souterraine pour les générations futures.

Les droits acquis ne doivent pas donner le droit de polluer!

Je veux aussi vous parler des camions de déchets qui circulent dans les rangs Ste-Philomène, Bardochette et des Cascades. À l'intersection des rangs Ste-Philomène et Bardochette, 66% des camions s'arrêtent et repartent en direction du dépotoir et 82% s'arrêtent et repartent en direction de Berthierville. Toutes ces manoeuvres se déroulent à 15-20 pieds d'une maison centenaire, située au 420 rang Ste Philomène. Cette demeure est habitée par madame Hall, veuve depuis peu de temps. Depuis trente ans, ces personnes ont enduré une situation inhumaine qui n'a semblé émouvoir ni le ministère des transports, ni le ministère de l'environnement, ni la municipalité et ni le promoteur du dépotoir, et ce malgré de nombreuses plaintes du couple concerné. Le problème est que les trois rangs en question n'ont pas été conçus pour recevoir une circulation de camions lourds. On devrait donc interdire le passage de camions à trois essieux et plus sur ces rangs. Dans la situation présente, nous, les citoyens des rangs qui entourent le dépotoir, subissons tous les inconvénients du transport des vidanges par camions. De plus, nous sommes obligés de payer pour réparer les dégâts faits par le circulation de véhicules lourds. Il s'agit d'une autre aberration qui perdure depuis de nombreuses d'années.

Je pose une question simple sur cette situation:

Pourquoi St-Thomas, la municipalité voisine, qui a signé une entente avec Dépôt Rive-Nord, a ensuite interdit la circulation des véhicules lourds dans ses rangs. Pourtant, ils sont compensés à coups de millions pour les inconvénients du dépotoir! Voici une autre aberration!

Suivant le projet de Dépot Rive-Nord, pendant 14 ans, il y aura un transfert de vidanges de la phase 3 vers la phase 4, et l'on prétend que les odeurs vont être atténuées. Je suis très sceptique... Le bon sens me fait douter. Le ministère de l'environnement devrait regarder ce projet de très près en faisant preuve de conscience sociale. Est-ce qu'ils accepteraient ce projet s'il était effectué près de chez-eux et qu'il risquerait d'affecter la qualité de vie de leurs proches .

Je veux aussi souligner la méfiance que les citoyens riverains ont envers Dépot Rive-Nord. Au cours des années, nous avons constaté la destruction de la forêt et tous les moyens pris pour assécher les lieux humides qui faisaient la beauté et la joie de vivre dans notre milieu. Je pense que le promoteur a une dette morale envers ses voisins et qu'il devrait établir un dialogue a la place d'un monologue. La loi (**tu crois ou tu meurs**) devrait à tout prix prendre fin. Au début des années 1990, la compagnie niait la présence de biogaz, niait les odeurs niait le danger pour la St-Joseph et niait la contamination de l'eau souterraine.

Le montant de 20 000 000 \$ prévu pour la fermeture du dépotoir devrait être révisé périodiquement, suivant l'inflation et l'ampleur de la contamination. Un comité de suivi devrait être mis en place avec la participation des riverains. Le comité devrait avoir les moyens financiers de faire un suivi éclairé qui protégerait les générations futures.

Le projet étudié présentement est basé sur les profits d'une compagnie et non sur les besoins de l'enfouissement pour le futur. Nous devons aller en direction de la récupération et le projet proposé va vers l'enfouissement, dans le but de faire de meilleurs profits. Ce serait plus responsable que chaque MRC et chaque communauté métropolitaine se préoccupe de leurs déchets pour que notre région cesse d'être la poubelle du Québec.

Au secours... Notre cour est pleine!

Merci de votre attention.

